

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEZINS**

**Délibération n°75/2021**

**L'an deux mille vingt et un, le dix novembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de VEZINS (49), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **M. VAN VOOREN Cédric**

Date de convocation du Conseil Municipal : **5 novembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 15

Étaient présents : **Mmes et M. BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda (représentant Mme BARRÉ Véronique), FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric**

Absents excusés : **Mme et M. HELBECQUE Luciane, BARRÉ Véronique (représentée par Mme Linda DEROUINEAU), CHOIMET Valérie, BARILLÈRE Jean-René et KOCHAN Stève**

Secrétaire de séance : **Mme Magali ROTURIER**

**OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL LE CHATEAU – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES – SURFACE DÉFINITIVE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°79-2020 concernant la cession de terrain au sein du Lotissement du Château (Lot n°16) d'une superficie d'environ 2810 m<sup>2</sup> pour un montant de 70 000 € net vendeur à la société « Ages et Vie Gestion » pour la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social. Monsieur le Maire rappelle que ce projet repose sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la commune, la société Ages & Vie Gestion donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la commune et à leurs ascendants.

Après avoir exposé cela, monsieur le Maire rappelle la délibération n°24/202 fixant le prix des autres lots du lotissements du Château. L'origine de propriété et par conséquent le prix d'achat, n'ayant pu être déterminé pour l'ensemble des parcelles existantes, le calcul habituel consistant à appliquer une TVA sur la marge ne peut être réalisé. Dans ce cas la réglementation prévoit l'application d'une TVA sur le prix total, soit le prix HT auquel on ajoute une TVA de 20 % pour obtenir le prix TTC.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau de vente des lots du lotissement Le Château en indiquant les surfaces arrêtés suite au bornage réalisé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'arrêter les surfaces des différents lots suite au bornage définitif et d'adopter les prix suivants pour chacun des lots :

LOT n°	Surface en m <sup>2</sup>	Prix de vente HT	TVA à 20 %	Prix de vente TTC
1	290	20 416,67 €	4 083,33 €	24 500,00 €
2	299	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-préfecture de Cholet le 16.11.2021

Publié notifié le 16.11.2021

Accusé de réception en préfecture  
049-214903718-20211110-75-2021-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2021  
Date de réception préfecture : 16/11/2021

3	300	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
4	300	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
5	338	22 500,00 €	4 500,00 €	27 000,00 €
6	463	31 250,00 €	6 250,00 €	37 500,00 €
7	360	25 833,33 €	5 166,67 €	31 000,00 €
8	656	40 833,33 €	8 166,67 €	49 000,00 €
9	407	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
10	408	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
11	410	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
12	406	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
13	891	47 916,67 €	9 583,33 €	57 500,00 €
14	521	34 583,33 €	6 916,67 €	41 500,00 €
15	462	31 250,00 €	6 250,00 €	37 500,00 €
16	2806	70 000,00 €	14 000,00 €	84 000,00 €

**CHARGE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjoints, de signer les actes correspondants à ce lotissement en l'étude de Maître DE MORAIS à CHOLET.

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire, Cédric VAN VOOREN

